

Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: - (1978)

Heft: 471

Rubrik: Bagatelles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

donc s'engager où ils trouvent du travail dans leur branche. Il ne viendrait à l'idée de personne de dire que c'est le Théâtre Boulimie qui passe à la radio, lorsque Lova y fait sa "tartine".

2) Les subventions accordées aux petits théâtres ne sont évidemment pas destinées à un seul spectacle, mais à l'animation de l'ensemble de la saison.

Il me semble que Lova Golovtchiner prend un peu à la légère ce que le Fonds du Théâtre dit de façon précise et sans ambiguïté :

Fr. 30 000.— pour la reprise de "Dieu" de Woody Allen

Fr. 40 000.— pour un spectacle d'humour de L. Golovtchiner

Pour l'animation de la saison, il ne peut compter, normalement, que sur la subvention d'une cinquantaine de milliers de francs que lui alloue la Ville de Lausanne pour son fonctionnement. Nous ne pouvons que l'approuver quand il trouve que ce n'est pas beaucoup pour le travail qu'il fait et qu'il pourrait faire beaucoup plus s'il était soutenu comme le Nouveau Théâtre de Poche de Genève.

Un rassemblement de professionnels

Le T'ACT, en juin 1977, a établi un document (largement diffusé à Lausanne et à Genève) où il dit clairement ce qu'il entend être et le nombre de productions annuelles qu'il peut entreprendre. En résumé :

— Si le T'ACT veut exploiter normalement ses spectacles, soit une cinquantaine de représentations pour les grandes salles et environ le double pour les petites salles, ce qui devrait être une norme facile à tenir puisque cela fait 20 représentations par ville importante (Lausanne-Genève) et 10 en tournée romande et/ou à l'étranger. Il ne lui est pas possible de monter plus de deux grands spectacles et un pour les écoles ou pour une petite salle. Pour réaliser ses buts, le T'ACT a besoin de connaître à l'avance les moyens financiers qui lui seront accordés et les lieux et dates des représentations qu'il présentera dans les théâtres "officiels". La programmation des spectacles se ferait en accord avec les directeurs de salle.

— Le T'ACT est un rassemblement de professionnels du spectacle des cantons de Genève et Vaud, désireux de perfectionner leur art en poursuivant une démarche cohérente et suivie tant sur le plan théorique que pratique. Il s'est donné comme buts de poursuivre la créa-

tion de spectacles (mettant en jeu les conceptions nouvelles et problématiques de la théâtralité) et le questionnement de sa production, de ses moyens de production artistiques et organisationnels.

— Le T'ACT ne crée pas une institution de plus, mais anticipe sur les organisations à venir en proposant à titre de maquette-projet un autre système qui, à terme, sera appelé à remplacer, dans des conditions nouvelles et positives, les relations de plus en plus suspectes qui lient actuellement les divers secteurs de la gestion théâtrale. Son inscription romande doit lui permettre de trouver son "assiette financière" auprès des deux cantons et des deux villes concernées directement par son activité de création.

Des outils de travail, pas des églises

Pour terminer, il me semble que deux choses importantes seraient à changer dans la mentalité des gens (de théâtre et des autres) c'est d'une part que les directeurs (et souvent leurs employés) cessent de se considérer comme les propriétaires des lieux de représentations mis à la disposition des créateurs par les pouvoirs publics, ce qui aboutit à une situation de mo-

nopole (des salles, des subventions, etc.). Les salles de théâtre sont des outils de travail et non pas des "églises" vouées à un seul culte (celui du directeur) avec tous les problèmes que cela comporte (rivalités personnelles, sou-occupation des salles, etc.). D'autre part que les gens de théâtre, quelles que soient leurs options artistiques, font le même métier et que c'est à eux à proposer aux pouvoirs publics des solutions nouvelles pour sortir du bourbier actuel et qu'ils ne doivent plus s'en remettre à des gens de "bonne volonté" (?) pour résoudre leurs problèmes. Pour cela, il faut que les professionnels du théâtre (sans exclusive, mais eux seulement) se rencontrent, fassent le point et dressent un cahier de doléances qu'ils adresseraient, d'un commun accord, aux autorités compétentes.

Pour le T'ACT
G. Despierre

BAGATELLES

Maggi a soixante-sept ans; elle est célibataire; depuis cinq ans, elle ne travaille plus; sa dernière place : dans le restaurant "Blumenau" à Zurich. Une journaliste du "Tages Anzeiger" (dernier numéro du magazine hebdomadaire) a longuement parlé avec elle, de son métier de serveuse, de ses contacts avec les clients, de ses difficultés, par exemple, avec les clients pris de boissons ou avec les "étrangers". Une conversation exemplaire.

* * *

Un membre de la Ligue marxiste révolutionnaire (ancien candidat au Conseil des Etats, face au socialiste René Meylan) devant le Tribunal de police de Neuchâtel. Le prévenu doit répondre d'infractions au règlement d'urbanisme, à la loi cantonale sur les constructions, au règlement de police de la ville. En clair : des affiches, pendant la campagne électorale, ont été collées à des endroits non officiels; des signatures pour un référendum (contre la police fédérale de sécurité) ont été récoltées hors des emplacements prévus à cet effet et

dûment notifiés par la police (la commune de Neuchâtel désigne traditionnellement trois lieux pour ce genre d'exercice!). Nul doute que ces chicanes, bien dans la ligne de l'exécutif neuchâtelois actuel, soient des atteintes tatillonnes à la liberté d'expression. A titre de comparaison, dans le même canton, mais à La Chaux-de-Fonds, l'affichage "sauvage" est considéré comme une "contribution" à l'animation culturelle de la ville.

* * *

Energies alternatives : ça bouge dans le canton de Vaud ! Le député UDC Paul Girardet vient de demander que le Conseil d'Etat vaudois étudie avec les compagnies d'électricité, en vue d'une meilleure utilisation des ressources énergétiques indigènes, les modalités de rachat des surplus de courant provenant d'installations privées ou publiques. A Payerne, une séance consacrée à l'énergie solaire organisée par le groupe régional de la Société suisse pour l'énergie solaire a provoqué un mouvement de curiosité populaire rare. Et à Poliez-le-Grand (ce jeudi 12 octobre, 20 h. 15), un débat public était consacré au "gaz de fumier".